

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 08 juin 2020

Ordre du jour :

- approbation du dernier compte-rendu
- approbation du compte de gestion 2019
- approbation du compte administratif 2019
- affectation des résultats
- adhésion au SIVU de la commune de Boffres
- questions diverses

L'an deux mille vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 07 mai 2020

Membres en exercice : 09 ; Présents : 07 ; Nombre de votants : 08

***Etaient présents :** Mme Nathalie AUFRAND , Mme Joëlle DE PALMA, M. Jean-Daniel BALAYN, M Gérard BRUN, M Gilles BRUN, M Gilles LEBRE, M Vincent SAUDUBRAY*

***Procurations :** De M Rémi CAUSSE à Jean-Daniel BALAYN*

***Secrétaire de séance :** M Gilles BRUN*

1. COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le compte administratif est présenté par M. Gilles BRUN, 1^{er} adjoint et examiné par le conseil municipal.

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 325 435.61 euros

Recettes de l'exercice : 368 330.57 euros

Résultat de l'exercice : 42 894.96 euros

Résultat antérieur reporté : 295 131.73 euros

Résultat de clôture : 338 026.69 euros

Investissement

Dépenses de l'exercice : 152 221.63 euros

Recettes de l'exercice : 97 887.01 euros

Résultat de l'exercice : - 54 334.62 euros

Résultat antérieur reporté : - 83 294.41 euros

Résultat de clôture : - 137 629.03 euros

Restes à réaliser (solde) : 27 496.00 euros

Besoin de financement : 110 133.03 euros

Hors de la présence de M. Gilles LEBRE, qui ne prend pas part au vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité

4. AFFECTATION DES RESULTATS :

L'affectation des résultats est présentée par M. BRUN Gilles et examiné par le conseil municipal

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		295 131.73	83 294.41		83 294.41	295 131.73
Opérations exercice	325 435.61	368 330.57	152 221.63	97 887.01	477 657.24	466 217.58
Totaux	325 435.61	663 462.30	235 516.04	97 887.01	560 951.65	761 349.31
Résultat de clôture	-	338 026.69	137 629.03	-	-	200 397.66

Besoin de financement
Excédent de financement

137 629.03	A
-	

Reste à réaliser

10 000.00	B	37 496.00	C
-----------	---	-----------	---

Besoin de financement
Excédent de financement

-	D = B - C
27 496.00	

Besoin total de financement
Excédent total de financement

110 133.03	E = A - D
-	

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

110 133.03	F	au compte 1068 Investissement
------------	---	-------------------------------

227 893.66	G	au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
------------	---	--

F + G = H

137 629.03	I	au compte 001 Excédent ou déficit d'investissement reporté
------------	---	--

Après en avoir délibéré, l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité

5. ADHESION DU SIVU DE LA COMMUNE DE BOFFRES :

Le maire fait part de la volonté de la commune de Boffres (canton de Rhône-Eyrieux) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2020. Sachant que chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver cette nouvelle adhésion.

Le maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de Boffres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Boffres au SIVU SAIGC.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- La permanence des élections du second tour à mettre en place en fonction du planning qui sera transmis par l'autre liste.
- Les élus du 1^{er} tour ne faisant pas parti du conseil municipal actuel non pas été inclus aux décisions communales du fait que peu de décisions en cette période de crise sanitaire ont été prises, que la gestion de cette dernière par rapport à la réouverture des établissements particulièrement l'école et la poste s'est bien déroulée hormis pour la bibliothèque dont le protocole d'ouverture proposé par le maire a été refusé par les bénévoles de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05